



## DELIBERATIONS

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 AVRIL 2023 :**

#### **Présentation (pour information) des cartes du potentiel opérationnel des CIS**

#### **0 - Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 09/02/2023**

#### **1 Affaires administratives et financières**

- 1-1 Modernisation de l'organisation fonctionnelle et territoriale du SDIS.
- 1-2 Approbation du compte financier unique 2022
- 1-3 Affectation du résultat de l'exercice 2022
- 1-4 Convention Pluriannuelle de Partenariat Conseil Départemental/SDIS 50 (2023/2025)
- 1-5 Attribution de subvention de fonctionnement 2023 « Union Départementale des Sapeurs-Pompiers »

#### **2 Ressources Humaines**

- 2-1 Recrutement de saisonniers pour la saison 2023
- 2-2 Tableau des effectifs - Transformation de postes d'officiers de SPP (PUI)
- 2-3 Tableau des effectifs - Transformation de postes d'officiers de SPP (DIR)

#### **3 Opération**

- 3-1 Convention surveillance des plages – saison 2023

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site [SDIS50.fr](http://SDIS50.fr) à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2023.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 20 Avril 2023

Le Président du Conseil d'administration du service  
départemental d'incendie et secours

Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 Avril 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 Mars 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. FRIGOUT, M. GALBADON, M. GOSELIN, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-PAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), M. LEDOYEN, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), Mme DEFOY (*ainsi que son suppléant M. BINET*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme MARGUERITE, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Pouvoir : M. LELONG, pouvoir donné à Mme BOURY

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-1

**Objet : Modernisation de l'organisation fonctionnelle et territoriale du SDIS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours réunie en sa séance du 15 mars 2023,

Vu l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires réuni en sa séance du 15 mars 2023,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni en sa séance du 15 mars 2023,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de modernisation de l'organisation fonctionnelle et territoriale du SDIS de la Manche.
- **AUTORISE** la mise en œuvre de cette nouvelle organisation afin de la rendre opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20230406-CA-06042023-1-1-AI  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 Avril 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Madame Valérie NOUVEL, première vice-présidente en charge des finances assure la présidence du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche à l'occasion du vote du compte financier unique, Monsieur ESNOUF se retirant lors de sa présentation et de son vote.

Date de la convocation : 10 Mars 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. FRIGOUT, M. GALBADON, M. GOSELIN, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-PAYSANT, M. LELONG, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), M. LEDOYEN, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), Mme DEFOY (*ainsi que son suppléant M. BINET*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme MARGUERITE, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Pouvoir : M. LELONG, pouvoir donné à Mme BOURY

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-2

**Objet : Approbation du compte financier unique 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte financier unique 2022 qui présente :

- **En section de fonctionnement**

- Dépenses : 42 809 250.51 €
- Recettes : 42 932 568.66 €
- Résultat : + 123 318.15 €

(*Auquel il y a lieu de rajouter le résultat de fonctionnement reporté, soit + 3 435 084.48 €*)

Excédent de clôture : 3 558 402.63 €

Accusé de réception en préfecture  
050-2534304-20230404-CAO-2023-2-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

- **En section d'investissement**

- Dépenses : 10 862 650.73 €
- Recettes : 14 508 577.85 €
- Résultat : 3 645 927.12 €

(Auquel il y a lieu de rajouter le résultat d'investissement reporté, soit + 859 148.73 €)

- Excédent de clôture : 4 505 075.85 €

- **Un solde des restes à réaliser en investissement de : 425 190.98 €**

- **Soit un excédent cumulé de clôture de 8 488 669.46 €**

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS



Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 Avril 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 Mars 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. FRIGOUT, M. GALBADON, M. GOSSELIN, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-PAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), M. LEDOYEN, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), Mme DEFOY (*ainsi que son suppléant M. BINET*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme MARGUERITE, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Pouvoir : M. LELONG, pouvoir donné à Mme BOURY

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-3

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3241-1, L.1612-12 et L.3312-6,

Vu le compte financier unique 2022 adopté au cours de cette même séance,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

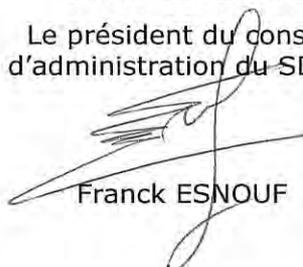
Constatant que le compte financier unique 2022 présente un résultat de la section de fonctionnement de 3 558 402,63 € et un solde d'exécution de la section d'investissement de 4 505 075,85 €,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

- au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté : 3 558 402,63 €
- au compte 001-Résultat d'investissement reporté : 4 505 075,85 €

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20230406-CA-06042023-1-3-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Certifié exécutoire  
Le président du conseil  
d'administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 Avril 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 Mars 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. FRIGOUT, M. GALBADON, M. GOSSELIN, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-PAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), M. LEDOYEN, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), Mme DEFOY (*ainsi que son suppléant M. BINET*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme MARGUERITE, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Pouvoir : M. LELONG, pouvoir donné à Mme BOURY

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-4

**Objet : Convention pluriannuelle de partenariat entre le Conseil Départemental de la Manche et le SDIS de la Manche : Mise à jour et signature pour la période 2023/2025**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Conseil Départemental de la Manche et le SDIS de la Manche pour la période 2023-2025.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20230406-CA-06042023-1-4-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 Avril 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 Mars 2023

Etaients présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. FRIGOUT, M. GALBADON, M. GOSSELIN, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-PAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), M. LEDOYEN, M. VARIN.

Etaients absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), Mme DEFOY (*ainsi que son suppléant M. BINET*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme MARGUERITE, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Pouvoir : M. LELONG, pouvoir donné à Mme BOURY

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-5

**Objet : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023, dont l'activité JSP.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1-4 du bureau du conseil d'administration du 12 avril 2019 relative à la convention de partenariat entre l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche et le SDIS de la Manche,

Vu la demande de subvention présentée par le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration,

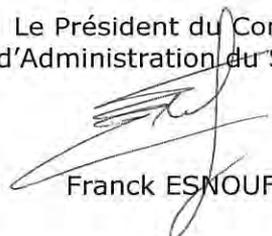
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

• **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 46 230,08 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Manche, pour l'année 2023,

• **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget 2023.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20230406-CA-06042023-1-5-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 Avril 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 Mars 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. FRIGOUT, M. GALBADON, M. GOSSELIN, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-PAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), M. LEDOYEN, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), Mme DEFOY (*ainsi que son suppléant M. BINET*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme MARGUERITE, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Pouvoir : M. LELONG, pouvoir donné à Mme BOURY

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-1

**Objet : Renforts CIS, recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers (SPVS), dispositif particulier Mont-Saint-Michel - saison estivale 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,

Vu la délibération n° 4-1 du 2 juillet 2013 relative au régime de travail et à l'indemnisation des personnels saisonniers,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** le dispositif relatif au renforcement des centres de secours pour la saison 2023,
- **APPROUVE** le régime de travail et les modalités d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour la saison estivale 2023,
- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec la commune du Mont-Saint-Michel pour la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires et d'infirmiers de sapeurs-pompiers volontaires sur le site du Mont-Saint-Michel,
- **FIXE** le montant de la participation forfaitaire de la commune du Mont-Saint-Michel à **22 897.25 €** pour l'année 2023,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer la convention à intervenir avec la commune du Mont-Saint-Michel et tout document y afférent.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck ESNOUF', is written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with several horizontal strokes and a vertical line.

Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 Avril 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 Mars 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. FRIGOUT, M. GALBADON, M. GOSSELIN, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-PAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), M. LEDOYEN, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), Mme DEFOY (*ainsi que son suppléant M. BINET*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme MARGUERITE, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Pouvoir : M. LELONG, pouvoir donné à Mme BOURY

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N°2-2

**Objet : Tableau des effectifs-Transformation de poste-SPP (PUI)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

• **DÉCIDE** de :

- Supprimer un poste de pharmacien hors-classe à 75 % d'un temps complet ;
- Supprimer un poste de pharmacien de classe normale à 50 % d'un temps complet ;
- Créer un poste de pharmacien hors-classe, à temps complet ;
- Créer un poste de pharmacien de classe normale à 25 % d'un temps complet.

- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20230406-CA-06042023-2-2-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Certifié exécutoire  
Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**

**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 Avril 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 Mars 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. FRIGOUT, M. GALBADON, M. GOSSELIN, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-PAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), M. LEDOYEN, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), Mme DEFOY (*ainsi que son suppléant M. BINET*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme MARGUERITE, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Pouvoir : M. LELONG, pouvoir donné à Mme BOURY

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 2-3

**Objet : Tableau des effectifs-Transformation de poste-SPP**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-2033 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

• **DÉCIDE** de :

- Transformer un poste de colonel en colonel hors-classe à temps complet au 1<sup>er</sup> mars 2023,
- Transformer un poste de colonel hors-classe en contrôleur général à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2023.

• **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Accusé de réception en préfecture  
050-285000014-20230406-CA-06042023-2-3-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

Franck ESNOUF

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**  
**ET DE SECOURS DE LA MANCHE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **6 Avril 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 10 Mars 2023

Etaient présents : M. le PREFET, Mme BOURY, M. FRIGOUT, M. GALBADON, M. GOSELIN, Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-PAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), M. LEDOYEN, M. VARIN.

Etaient absents : M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), Mme DEFOY (*ainsi que son suppléant M. BINET*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*), M. RICHOMME (*ainsi que son suppléant M. LEBEHOT*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, Mme BOURDEL, CNE NICOL, CDT DUCHEMIN,
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, Mme MARGUERITE, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Pouvoir : M. LELONG, pouvoir donné à Mme BOURY

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 3-1

**Objet** : **Surveillance des zones de baignade - Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers (SPVS) - Saison estivale 2023.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,

Vu l'arrêté du 6 avril 1998, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires recrutés pour la surveillance des baignades et activités nautiques,

Vu la délibération n° 6-4 du 14 juin 1995 relative à la surveillance des plages,

Vu la délibération n° 4-1 du 2 juillet 2013 relative au régime de travail et à l'indemnisation des personnels saisonniers,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-12-SIDPC du 25 février 2021 relatif à la surveillance des plages et des baignades et notamment son annexe n°1,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le régime de travail et les modalités d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour la saison estivale 2023,

**APPROUVE** les modèles de projets de conventions et leurs annexes relatifs au recrutement par le SDIS de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers, pour la surveillance des baignades et des activités nautiques à intervenir avec les communes et EPCI concernés,

Accusé de réception en préfecture  
05/285/2023-0000000-06/2023/11/00  
Date de télétransmission : 20/04/2023  
Date de publication : 20/04/2023

- **FIXE** le coefficient de majoration des indemnités perçues par les SPV à **1,65** pour l'année 2023,
- **FIXE** le montant de la prestation de mise à disposition des matériels et consommables à **600 €** par poste de secours,
- **FIXE** les nuitées au sein des centres de secours à hauteur de **21 €** par nuitée et par agent le cas échéant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer les conventions à intervenir et tout document y afférent.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS



Franck ESNOUF